

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 mai 2024, à 19 h, en la salle des Lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin située au 2235, route Édouard-VII à Saint-Philippe, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**DM-2024-016 - 17, rue Georges-Henri (lot 2 712 778 du cadastre du Québec) –  
Profondeur dérogoire du lot projeté 6 617 525 du cadastre du Québec**

Demande de dérogation mineure aux dispositions du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

**Nature et effet de la dérogation mineure demandée**

La demande présentée concerne la profondeur dérogoire du lot projeté 6 617 525, qui est de 23,38 mètres au lieu de 30 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H-125, en annexe B du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

Si elle est accordée, la dérogation mineure aura pour effet d'autoriser la création, à même le lot 2 712 778 et d'une partie du lot 2 712 769 du cadastre du Québec, du lot 6 617 525, ayant une profondeur de 23,38 mètres.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Saint-Philippe, ce 25 avril 2024

La greffière de la Ville,



Manon Thériault, avocate